

Festival Grand Clap' 2026

Compétition de court-métrages

*

Règlement

Le Festival de Cinéma Plein Air Grand Clap' revient pour sa troisième édition en 2026 ! Dans un écrin de nature grandiose entre terre et mer, rendez-vous à Narbonne-Plage du 27 au 30 juillet.

La troisième compétition du film court francophone du Festival Grand Clap' portée par Zone 2 Production et la Ville de Narbonne se déroulera à Narbonne-Plage (salle Dominique-Baudis), le jeudi 30 juillet 2025 à 14h30.

Réalisateurs et réalisatrices, proposez votre court-métrage pour concourir pour le Prix du Meilleur Film, le Coup de cœur du jury et le Prix du public.

Article 1 / Conditions d'admission pour la compétition

Le festival est ouvert aux films courts de fiction.

Article 2 / Contraintes

- Les films doivent être « tous publics »
- La durée d'un film doit être comprise entre 3 et 15 minutes.
- Les films doivent être en français ou en langue originale sous-titrés en français

Article 3 / Candidatures

La réception des films, de leur fiche d'inscription et du règlement se fera à partir du **1er janvier 2026 et prendra fin le 30 mars 2026**. Au-delà de cette date, les films réceptionnés ne seront plus visionnés.

Article 4 / L'envoi de l'œuvre

Les films sont à envoyer uniquement à cette adresse mail :
carine.zone2@gmail.com

Article 5 / La sélection

Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mél au plus tard **le 30 avril 2026.**

En l'absence d'informations de sélection, ceux-ci pourront considérer que le film n'est pas sélectionné.

Article 6 / La mise à disposition

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film lors du festival en cas de sélection. Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté. Tout envoi de film sélectionné est à la charge de l'ayant-droit. Le retour des copies est à la charge du festival.

Article 7 / Le jury

Le jury sera composé de professionnels du cinéma et d'élus à la culture.

Article 8 / Les prix

Les prix seront décernés aux films primés et seront attribués aux réalisateurs. Les décisions du jury seront sans appel.

◆ Meilleur Film

◆ Prix Coup de cœur du Jury

◆ Prix du public

Article 9 / Communication

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait du film pour sa bande annonce officielle. De plus, des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet, etc...).

Article 10 / Droits d'auteur

La demande d'inscription en vue de la participation à la 3ème édition du Festival du Cinéma Plein Air Grand Clap' implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem.

Article 11 / Les films primés

Les films primés lors du festival pourront faire l'objet de projections non commerciales ponctuelles lors d'évènements de promotion ou lors de séances de cinéma à l'espace Dominique BAUDIS (ou tout autre lieu de projection identifié par la Ville de Narbonne) au cours de l'année suivant le festival.

Le Prix du Meilleur Film du festival sera récompensé par une projection en ouverture d'une séance de cinéma plein air de l'édition 2027 du festival.

Article 12 / Dérogations et litiges

Le comité d'organisation est le seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Toute contestation relative à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Narbonne, la loi applicable étant la loi française.

Article 13 / Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.